Juillet-septembre 2023

n° 168

FORÊT •NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

foretnature.be

Tiré à part du Forêt.Nature n° 168, p. 21-30

LA GESTION D'UN SITE NATURA 2000 PAR PÂTURAGE PAR DES ÂNES : L'EXEMPLE DU PLATEAU ENGELAND À UCCLE

Jean-Christophe Prignon, Fabien Genart (Bruxelles Environnement)

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70. **Dessin de couverture** : Julien Englebert
La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction. **foretnature.be**

La gestion d'un site Natura 2000 par pâturage par des ânes : l'exemple du plateau Engeland à Uccle

Jean-Christophe Prignon | **Fabien Genart**
Bruxelles Environnement

Les ânes sont de puissants alliés dans la gestion par pâturage de sites naturels, d'autant plus en zone périurbaine où ils inspirent la sympathie. Les résultats sur la structure et la diversification de l'habitat se font sentir rapidemment.

Le plateau Engeland, situé sur la commune de Uccle (Région de Bruxelles-Capitale), d'une superficie approximative de 6 hectares est passé sous gestion de Bruxelles Environnement en 2012. C'est un site Natura 2000 appartenant à la Zone Spéciale de Conservation II (ZSCII)*.

Il est situé entre d'une part l'Institut Pasteur (Sciensano), et d'autre part le complexe de la réserve naturelle régionale Kinsendael-Kriekenput-Herdies, située dans la même ZSC.

Tout proche également et faisant partie de la même ZSC se trouvent le parc de la Sauvagère, et le plateau du Kauwberg, récemment repris en gestion par Bruxelles Environnement.

La végétation a colonisé d'anciens terrains cultivés qui se sont largement reboisés après la Deuxième Guerre mondiale, d'abord des chênes pédonculés éparts, ensuite de nombreuses essences compagnes comme le bouleau verruqueux et l'érable sycomore, puis par le cerisier tardif (*Prunus serotina*), essence exotique à caractère envahissant qui a rapidement colonisé les lieux, surtout sur les sols les mieux drainés et plus sableux.

La figure 3 extraite du site Bruciel montre très bien l'évolution du paysage du plateau (boisements) mais aussi des alentours (urbanisation et boisement) entre 1953 et actuellement.

Le cerisier tardif y constitue aujourd'hui un peuplement hétérogène parfois dense avec des arbres âgés de plus de 30 ans, et une multitude d'individus plus jeunes dans toutes les classes d'âge inférieures. On a estimé le nombre d'arbres âgés de plus de 10 ans sur la partie du plateau Engeland gérée par Bruxelles Environnement à plus de cinq cents, et à des milliers de semis naturels. Ces boisements denses ont fortement appauvri la structure variée du site et de ses peuplements forestiers pionniers. L'objectif de restauration des zones ouvertes et de diversification des massifs boisés implique bien évidemment une gestion de cette espèce en particulier, et des massifs boisés en général. Vu l'ampleur de la tâche, nous avons réfléchi aux possibilités de travailler avec des

* Il y a trois Zones Spéciales de Conservation définies dans la Région de Bruxelles-Capitale, chacune reprenant un certain nombre de sites sous statut Natura 2000.

RÉSUMÉ

Le plateau Engeland à Uccle (Région de Bruxelles Capitale) est un site Natura 2000 géré par Bruxelles Environnement qui a évolué vers un boisement dense et une végétation rudérale dominée par le cerisier tardif et de gros ronciers suite à l'abandon de l'activité agricole après le Seconde Guerre mondiale. Il en a résulté des biotopes de plus en plus fermés, une banalisation de la végétation déjà peu diversifiée, et une uniformisation de la structure des paysages initialement ouverts, semi-ouverts ou boisés. La faune des milieux ouverts jadis présente a fortement régressé comme partout.

Après une coupe sélective des cerisiers tardifs, des ânes ont été introduits pour réouvrir et diversifier le milieu et lutter contre la colonisation des cerisiers tardifs. Il en résulte après quelques années une réouverture et une diversification des milieux, et certaines observations faunistiques prometteuses.

Nous n'avons pas observés un retour spectaculaire d'une végétation diversifiée, sans doute parce que le site a été cultivé longtemps et que bon nombre d'espèces végétales ne sont plus présentes.

L'intérêt de cette gestion est qu'elle nécessite peu de moyens humains, et que la présence d'animaux est très appréciée des visiteurs.

Enfin, un monitoring sur le long terme sera nécessaire pour suivre la manière dont la biodiversité évolue.

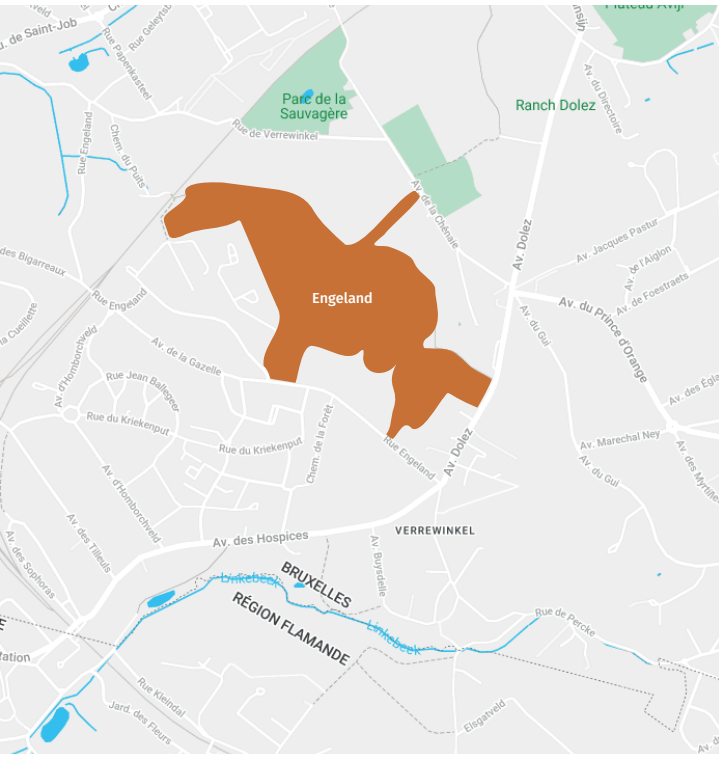

Figure 1. Vue de la Zone Spéciale de Conservation II (source : Bruxelles Environnement).

animaux rustiques capables d'avoir un impact positif sur la diversité paysagère et biologique du site. Notre choix s'est porté sur des ânes car ils sont peu exigeants et s'attaquent volontiers à la végétation ligneuse et aux broussailles.

Le versant nord du plateau est par ailleurs occupé par un peuplement forestier plus âgé comprenant châtaigniers, chênes pédonculés, frênes, peupliers euraméricains et quelques hêtres, avec au sol des espèces liées aux forêts anciennes comme la jacinthe des bois*, l'anémone sylvie, le muguet ou le sceau de Salomon commun. Il n'est pas géré sauf les interventions de sécurisation liées au sentier tout proche (sans exportation de bois).

Les lieux ont d'abord fait l'objet dès 2013 de quelques aménagements comprenant le tracé et la sécurisation du sentier emprunté par la Promenade Verte Régionale, complétés en 2021 par l'aménagement d'un sentier de liaison entre la Promenade Verte et l'avenue de la Chênaie, ce qui permet de circuler facilement entre le plateau et le Kauwberg, également récemment repris en gestion par Bruxelles Environnement. En 2013, la pose de clôtures en treillis à larges mailles (qui permettent à la petite faune de les traverser aisément) a aussi été réalisée pour subdiviser les lieux en quatre parcelles en vue d'y organiser une gestion par pâturage en tournante.

Une première gestion durant l'hiver 2013-2014 a porté sur la coupe des nombreux cerisiers tardifs, particulièrement dans les parties boisées (parcelles 1 et 2) et les vallons et prairies de la parcelle 3 (figure 2).

La gestion par pâturage a débuté dès 2016 pour diversifier le couvert végétal, tant herbacé qu'arbustif

* Les noms scientifiques des espèces citées sont repris en fin d'article.

Figure 2. Vue aérienne du plateau Engeland. On y voit le tracé de la promenade verte régionale en jaune, et les périmètres clôturés pour l'accueil d'animaux (source : Bruxelles Environnement).

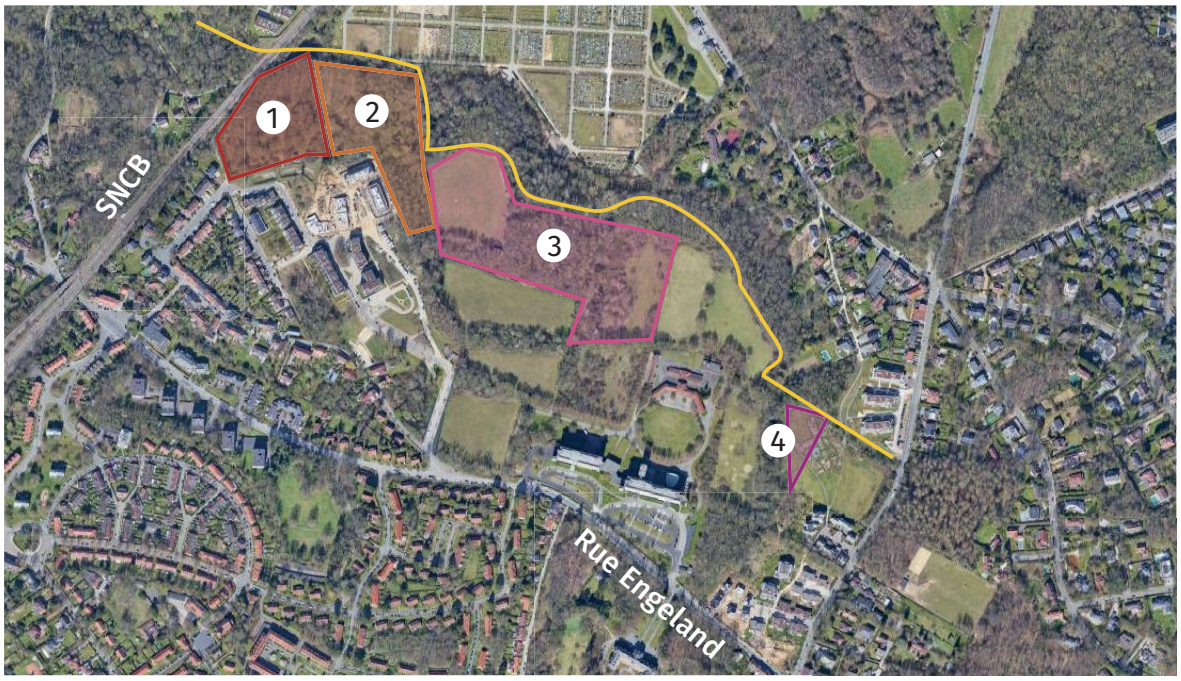

Figure 3. Évolution du couvert forestier et urbanisation du plateau Engeland et alentours, de 1953 à nos jours (source : Bruciel).

(ronciers, etc.), restaurer les espaces ouverts, ouvrir et améliorer la structure des formations boisées, et expérimenter en particulier son impact sur les cerisiers tardifs particulièrement dynamiques dans la colonisation du terrain. Le choix s'est naturellement porté sur des ânes, car ils sont capables de s'attaquer à la végétation ligneuse. Ce troupeau, de six animaux au départ, peut circuler d'une parcelle à l'autre. Le principe de départ est de les faire changer chaque année de parcelle.

Le troupeau dispose d'un abri permanent en douglas dans la parcelle 3. Un deuxième abri similaire a été installé dans la parcelle 1 en 2021 pour permettre un séjour prolongé du troupeau dans la partie basse du site, ce qui évite la nécessité de déplacements compliqués à organiser vers le premier abri.

L'eau des toitures est récupérée pour les abreuver. Un stockage de nourriture (foin, grains) est prévu au cas où des compléments alimentaires seraient nécessaires.

Les animaux sont suivis quasi quotidiennement et font l'objet de soins appropriés (maréchal ferrant, vétérinaires, etc.).

Après avoir occupé plus de deux années la prairie de la parcelle 3 et être passé à neuf individus après quelques naissances, les animaux ont été transférés vers le vallon en automne 2018, pour être rejoints début 2019 par les trois ânes du parc communal de la Sauvagère repris par Bruxelles Environnement, car ils occupaient des enclos beaucoup trop exigus.

Depuis, plusieurs ânes ont disparus (maladies, déplacements, vieillesse) et ont été remplacés fin 2022 par des chèvres. Le troupeau se compose actuellement de sept ânes et de quatre chèvres.

Arrivée des premiers ânes en 2016.

Pose des clôtures fin 2013.

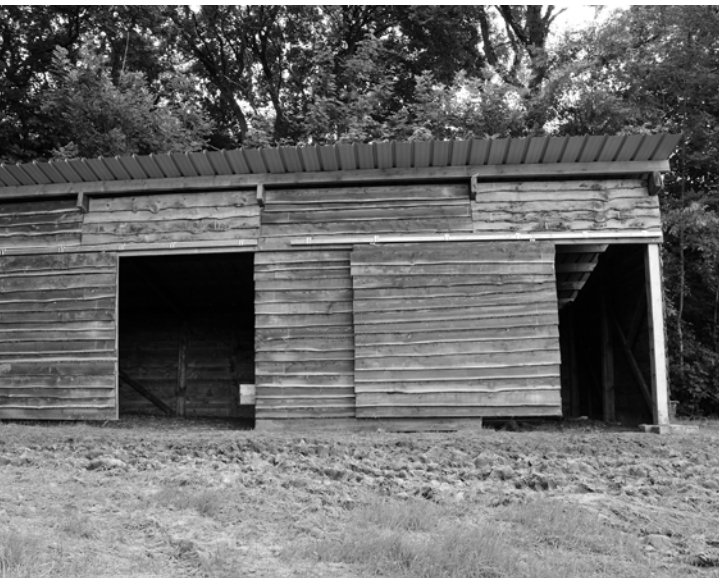

Abri de la parcelle 3.

Coupe initiale des cerisiers tardifs (en 2013) dans le pré-bois.

État initial de la végétation (en 2015) et situation en 2023

Un premier examen de la végétation a été entrepris en juin 2015, avec un relevé phytosociologique montrant une très faible diversité végétale. Elle résulte à la fois de l'absence de gestion, et du fait qu'il s'agit d'anciennes terres agricoles abandonnées depuis quelques dizaines d'années ou même plus récemment fin 2013 (prairie et vallon).

Nous présentons ici, par milieu, les inventaires et relevés réalisés en 2015 et analysons brièvement l'évolution constatée. Au vu de l'évolution peu marquée ou carrément absente du tapis végétal, de nouveaux relevés de végétation seraient non pertinents. Nous constatons que les modifications de la végétation apparaissent, à ce stade, surtout sur le plan de la structure, mais pas de la composition ni de la diversité floristique qui restent, comme on le verra ci-après, assez pauvres.

Pré-bois

Situation 2015

Le pré-bois est localisé dans la partie basse du plateau (parcelles 1 et 2, figure 2). C'est une chênaie très claire avec un tapis herbacé assez hétérogène comprenant de grandes plages d'agrostis commun, des ronciers, et des zones envahies par la benoîte commune, et plus localement par l'épilobe en épi, la grande ortie, etc. La superficie est d'environ 2 à 3 hectares.

Pré-bois avec dominance de circée de Paris (2015).

Pré-bois avec dominance de graminées et régénérations de cerisier tardif (2015).

Gestion

L'état initial débute après que tous les cerisiers tardifs qui envahissaient le site aient été éliminés durant l'hiver 2013 et 2014. Le bois a été exporté pour partie (70 %), ou mis en tas et andains pour le reste. Un passage hivernal sur les rejets de cerisier tardif a été fait à la débroussailleuse en 2014, et une recolonisation de la végétation herbacée a rapidement été constatée (mise en lumière). Cette parcelle n'est pâturée que depuis début 2022.

Relevé de végétation 2015

Pour le suivi de la végétation, une zone de 500 m² a été délimitée. Cette superficie importante est nécessaire au vu de son hétérogénéité et du couvert forestier de type pré-bois. La rudéralisation des lieux se marque par la pauvreté en termes d'espèces, toutes très communes ; ce qui est très courant sur des parcelles agricoles abandonnées (et dans le cas présent occupées ensuite de manière anarchique irrégulière et sporadique par des potagers).

- Strate arborée (recouvrement 30 %) : chêne pédonculé.
- Strate sous-arbustive et herbacée (recouvrement 100 %) :
  - Ronciers (recouvrement 20 %) : ronces.
  - Plages à graminées dominantes (recouvrement 50 %) : agrostis commun, fétuque, fromental, houlque molle (dont une plage de 50 m²), cerisier tardif (régénérations et rejets épars)
  - Mélange à benoîte commune, ronces, rejets et régénération de cerisier tardif (recouvrement 30 %) : benoîte commune, ronces, circée de Paris, gratteron, épilobes, graminées diverses, cerisier tardif (10 à 20 régénérations et rejets/m²), divers autres.

Évolution jusqu'actuellement

En l'absence de gestion depuis 2015, la recolonisation du sous-bois clair par les ronciers et les rejets et régénérations naturelles de cerisier tardif a été rapide, et le sous-bois s'est vite refermé. Le transfert des animaux en fin d'année 2021 dans cette parcelle a permis d'entamer rapidement la diversification de la végétation et de sa structure, notamment via un broutage très important des ronciers et des régénérations de cerisier tardif et de frêne.

Néanmoins il n'y a pas de changements notables de la composition floristique.

Prairie

Situation 2015

Il s'agit d'un ancien champ de maïs cultivé en conventionnel (engrais et pesticides) d'environ 2 hectares reconverti en pré (semis vers 2012 par l'agriculteur de cultivars de trèfle des prés et rampant) et abandonné depuis 2013. Il est localisé dans la partie centrale du site, dans la parcelle 3 à gauche (figure 2). La prairie, assez productive, présente de nombreux indices d'eutrophisation. L'abri des ânes se situe dans le haut de cette prairie qui est la première à avoir été pâturée par nos animaux (de 2016 à mi 2018). Après une année passée dans le vallon, les animaux ont circulé alternativement entre cette prairie et le vallon situé dans la partie droite de la parcelle 3.

Gestion

Pâturage durant 2 ans et demi de 2016 à 2018 par six puis neuf ânes, ensuite mise au repos et repâturée dès 2020.

Prairie abandonnée, état initial (2015).

Aspect de la prairie après 2 ans de pâturage (mai 2019).

Relevé de végétation 2015 (200 m²)

- Strate herbacée (recouvrement 100 %, dont graminées 80 %) : agrostis commun, houlque velue, dactyle vulgaire, fromental, trèfle rampant 2, trèfle des prés, grande ortie, cirse commun, renoncule rampante, benoîte commune.
- Hors relevé : cirse des champs, cirse des marais, lotier corniculé.

Situation 2019 et 2023

Le pâturage par les ânes a permis d'éliminer tous les rejets ligneux (broutés et écorcés) et a raccourci le tapis végétal, mais on ne constate pas de différence notable de la composition floristique.

Prairie abandonnée dans le vallon

Situation 2015

C'est une ancienne prairie pâturée d'une superficie d'environ 2 hectares, abandonnée depuis plusieurs années, progressivement envahie par les orties, ronces et piquetée de ligneux. Elle présente de très forts indices de dégradation et d'eutrophisation, et est en cours de boisement.

Sur la photo aérienne de la figure 2, il s'agit de la zone en friche de la parcelle 3 située à droite.

Gestion

En hiver 2014, nous avons procédé à la coupe d'une partie des ligneux, et en hiver 2018 au gyrobroyage préparatoire des ronciers qui s'étaient forts étendus.

Relevé de végétation en 2015 (200 m²)

Il s'agit d'un suivi de l'évolution des ronciers qui ont envahi la prairie sur près de 50 %.

- Strate herbacée et sous-arbustive : gratteron (50 %), ronces (30 à 100 %), grande ortie (20 %).

Situation 2019 et 2023

Les ronciers ont subi de larges destructions (plus de 50 %) depuis la mise en pâture de la parcelle par les ânes. Quant aux ligneux, ils sont systématiquement écorcés, particulièrement les cerisiers tardifs ;ce qui est le but recherché. Seuls les érables sycomores sont soigneusement évités (de la plantule à l'arbre adulte), ce qui peut être mis en relation avec une toxicité et un risque de myopathie atypique caractéristique pour les équidés consommant de l'érable sycomore.

On espère à court terme une recolonisation de la prairie par la végétation herbacée après le transfert du troupeau vers d'autres parcelles. Pas d'évolution de la composition du tapis herbacé.

Le vallon en 2013, en voie de boisement et envahi de ronces et gaillets.

Vue partielle du vallon après broyage (printemps 2018).

Aspect du vallon au printemps 2019 après 2 mois de pâturage.

Écorçage des cerisiers tardifs par les ânes dans le vallon.

La faune

Le tableau 1 reprend les observations enregistrées avant 2016 et entre 2016 et 2018. Nous ne disposons pas de données supplémentaires après 2018 mis à part des observations ponctuelles comme celles faites en 2022 reprises ci-après. Il est malaisé de tirer des conclusions fiables et spécifiques au plateau Engeland sur base de ces observations. Tout au plus peut-on constater que certaines espèces liées aux milieux ouverts et agricoles ou aux friches n'ont pas été revues : alouette des champs, hirondelles rustiques, gobemouche gris, cerin cini ou bruant jaune par exemple. Il en est de même pour certaines espèces dont le déclin en Europe est assez général : coucou gris par exemple. Nous avons par ailleurs nous-même observés des espèces mentionnées avant 2016 et plus après comme le tarin des aulnes, le chardonneret élégant, ou des espèces non encore répertoriées comme la bécasse des bois ou le chevreuil.

Certaines espèces à protéger en application de Natura 2000 (grand mars changeant, bondrée apivore) n'ont pas été revues, mais cela ne signifie nullement qu'elles ont automatiquement disparu.

Enfin il faut remarquer que les espèces liées aux milieux humides sont inféodées au vallon de la chênaie qui borde le plateau sur son flanc ouest et comprend des sources et un petit étang à niveau variable lié à un mauvais entretien de l'ouvrage hydraulique passant sous le talus de la ligne 50 de la SNCB. Elles ne sont pas caractéristiques du plateau Engeland sensu stricto.

Notons également en 2022 des observations personnelles comme celle de la bécasse, de l'autour des palombes et du chevreuil. La présence de zones non accessibles au public et aux ânes est certainement un facteur déterminant.

Conclusions

Les milieux du plateau Engeland montrent une diversité floristique très pauvre, banale et une importante eutrophisation liée à son usage agricole pendant des décennies et à l'absence d'une véritable connectivité avec d'autres espaces ouverts dans les environs. L'abandon des terrains du plateau Engeland a permis une recolonisation forestière assez rapide, dont l'envahissant cerisier tardif.

L'absence de relevés de végétation anciens ne permet néanmoins pas d'observer l'évolution du tapis végétal sur de longues périodes, bien que celle-ci soit sans doute défavorable, comme c'est souvent le cas pour ce type de milieux agricoles délaissés. Nos relevés phytosociologiques n'ont pas enregistré une évolution significative de la composition floristique. C'est la diversification de la structure de la végétation qui est surtout marquante et spectaculaire.

Tableau 1. Nombre d'observations faunistiques enregistrées avant 2016 et de 2016 à 2018.

Nom vernaculaire, *nom scientifique*, observations avant avril 2016 (total = 202), observations après avril 2016 (total = 196)

Mammifères
Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*, 0, 1
Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*, 0, 22

Amphibien
Crapaud commun, *Bufo bufo*, 0, 1
Grenouille rousse, *Rana temporaria*, 1, 0

Oiseau
Accenteur mouchet, *Prunella modularis*, 2, 4
Alouette des champs, *Alauda arvensis*, 3, 0
Autour des palombes, *Accipiter gentilis*, 0, 1
Bergeronnette des ruisseaux, *Motacilla cinerea*, 1, 1
Bernache du Canada, *Branta canadensis*, 0, 1
Bondrée apivore, *Pernis apivorus*, 3, 0
Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula*, 3, 6
Bruant des roseaux, *Emberiza schoeniclus*, 1, 0
Bruant jaune, *Emberiza citrinella*, 1, 0
Buse variable, *Buteo buteo*, 10, 13
Canard colvert, *Anas platyrhynchos*, 2, 2
Chardonneret élégant, *Carduelis carduelis*, 1, 0
Chouette hulotte, *Strix aluco*, 2, 0
Corbeau freux, *Corvus frugilegus*, 1, 0
Corneille noire, *Corvus corone*, 1, 2
Coucou gris, *Cuculus canorus*, 1, 0
Épervier d'Europe, *Accipiter nisus*, 2, 2
Faisan de colchide, *Phasianus colchicus*, 1, 0
Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla*, 5, 10
Fauvette babillarde, *Sylvia curruca*, 1, 0
Fauvette des jardins, *Sylvia borin*, 3, 9
Geai des chênes, *Garrulus glandarius*, 7, 6
Gobemouche gris, *Muscicapa striata*, 3, 0
Grand cormoran, *Phalacrocorax carbo*, 4, 0
Grimpereau des jardins, *Certhia brachydactyla*, 6, 4
Grive draine, *Turdus viscivorus*, 2, 0
Grive litorne, *Turdus pilaris*, 1, 0
Grive mauvis, *Turdus iliacus*, 5, 0
Grive musicienne, *Turdus philomelos*, 5, 4
Grosbec casse-noyaux, *Coccothraustes coccothraustes*, 2, 1
Héron cendré, *Ardea cinerea*, 0, 1
Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, 1, 0
Hirondelle rustique, *Hirundo rustica*, 4, 0
Martin-pêcheur, *Alcedo atthis*, 0, 2
Martinet noir, *Apus apus*, 2, 1
Merle noir, *Turdus merula*, 3, 4
Mésange à longue queue, *Aegithalos caudatus*, 4, 6
Mésange charbonnière, *Parus major*, 2, 4
Ouette d'Égypte, *Alopochen aegyptiaca*, 1, 0
Pic épeiche, *Dendrocopos major*, 17, 7
Pic épeichette, *Dendrocopos minor*, 1, 0
Pic vert, *Picus viridis*, 7, 7
Pigeon colombin, *Columba oenas*, 2, 0
Pigeon ramier, *Columba palumbus*, 2, 1
Pinson des arbres, *Fringilla coelebs*, 4, 0
Pinson du nord, *Fringilla montifringilla*, 0, 4
Pouillot fitis, *Phylloscopus trochilus*, 2, 4
Pouillot véloce, *Phylloscopus collybita*, 7, 12
Poule d'eau, *Gallinula chloropus*, 1, 2
Roitelet à triple bandeau, *Regulus ignicapilla*, 0, 3
Roitelet huppé, *Regulus regulus*, 4, 3
Rossignol philomèle, *Luscinia megarhynchos*, 1, 0
Rougegorge familier, *Erithacus rubecula*, 6, 7
Rousserolle effarvatte, *Acrocephalus scirpaceus*, 1, 0
Serin cini, *Serinus serinus*, 1, 0
Sittelle torchepot, *Sitta europaea*, 3, 6
Tarier pâtre, *Saxicola rubicola*, 3, 0
Tarin des aulnes, *Carduelis spinus*, 4, 0
Troglodyte mignon, *Troglodytes troglodytes*, 6, 4
Verdier d'Europe, *Chloris chloris*, 3, 0

Orthoptère
Criquet des pâtures, *Chorthippus parallelus*, 1, 0
Grande sauterelle verte, *Tettigonia viridissima*, 1, 0

Libellule
Aeschne bleue, *Aeshna cyanea*, 1, 0
Anax empereur, *Anax imperator*, 1, 1
Orthétrum réticulé, *Orthetrum cancellatum*, 0, 1
Sympétrum sanguin, *Sympetrum sanguineum*, 0, 1

Papillon
Amaryllis, *Pyronia tithonus*, 3, 0
Aurore, *Anthocharis cardamines*, 0, 2
Azuré des nerpruns, *Celastrina argiolus*, 1, 1
Carte géographique, *Araschnia levana*, 1, 0
Citron, *Gonepteryx rhamni*, 0, 1
Grand mars changeant, *Apatura iris*, 1, 0
Myrtil, *Maniola jurtina*, 6, 2
Paon du jour, *Inachis io*, 2, 3
Petite tortue, *Aglais urticae*, 1, 1
Piéride de la rave, *Pieris rapae*, 0, 1
Piéride du chou, *Pieris brassicae*, 1, 0
Piéride du navet, *Pieris napi*, 3, 1
Thécla du chêne, *Neozephyrus quercus*, 0, 1
Tircis, *Pararge aegeria*, 2, 4
Tristan, *Aphantopus hyperantus*, 3, 4
Vulcain, *Vanessa atalanta*, 2, 4

POINTS-CLEFS

- Sites Natura 2000 en Région de Bruxelles-Capitale
- Gestion par pâturage d'un troupeau d'ânes de milieux ouverts, semi-ouverts et boisés
- Colonisation de terrains agricoles abandonnés par le cerisier tardif
- Diversification de la structure forestière par broutage sélectif.

Noms scientifiques des espèces herbacées citées dans l'article

Agrostis commun, *Agrostis capillaris*
Anémone sylvie, *Anemone nemorosa*
Benoîte commune, *Geum urbanum*
Circée de Paris, *Circea lutetiana*
Cirse commun, *Circium vulgare*
Cirse des champs, *Circium arvense*
Cirse des marais, *Circium palustre*
Dactyle vulgaire, *Dactylis glomerata*
Épilobe en épi, *Epilobium angustifolium*
Épilobes, *Epilobium sp*
Fétuque, *Festuca sp*
Fromental, *Arrenatherum elatius*
Graminées, *Poacae*
Grande ortie, *Urtica dioica*
Gratteron, *Galium aparine*
Houlque molle, *Holcus mollis*
Houlque velue, *Holcus lanatus*
Jacinthe des bois, *Hyacinthoides non-scripta*
Lotier corniculé, *Lotus corniculatus*
Muguet, *Convalaria majalis*
Renoncule rampante, *Ranunculus repens*
Ronces, *Rubus sp*
Sceau de Salomon commun, *Polygonatum multiflorum*
Trèfle des prés, *Trifolium pratense*
Trèfle rampant, *Trifolium repens*

Il y a probablement une diminution de la biodiversité animale (oiseaux, reptiles et amphibiens, insectes) consécutive à la perte d'une structure variée et de zones ouvertes, typique des zones de lisière et de recolonisation, mais là encore, nous ne disposons pas de relevés suffisamment anciens ni de données susceptibles d'indiquer une évolution défavorable liée à un changement des conditions écologiques et de paramètres qui soient spécifiques au plateau Engeland. Néanmoins d'une manière générale, il est plausible qu'une perte de la biodiversité a accompagné l'évolution du site et des environs, comme c'est le cas un peu partout en région de Bruxelles-Capitale.

La gestion de restauration qui a été décidée s'est concrétisée dès 2012 d'abord par la subdivision du site en quatre parcelles clôturées en vue d'y organiser une gestion par pâturage avec un troupeau d'ânes, capable de s'attaquer à la végétation ligneuse, aux ronciers etc. Une deuxième opération a consisté à éliminer la plupart des cerisiers tardifs envahissant le site. Enfin, le pâturage a commencé en 2016 et montre aujourd'hui ses effets très positifs sur la réouverture des milieux (prairie semée récemment abandonnée en début d'enfrichement, et prairie complètement colonisée par des ronciers et des arbres), avec notamment un impact très fort sur la régression des ronciers et des ligneux.

Il faudra quelques années de recul supplémentaires pour appréhender à sa juste valeur l'impact de cette gestion sur la biodiversité, qui se manifeste à ce stade surtout sur la structure de la végétation, mais pas (encore) sur sa composition.

Il est certain que la diversité des milieux, mais aussi leur tranquillité vu les nombreuses zones non accessibles (malgré les progrès récents de l'urbanisation des abords) favorisent la diversité faunistique qui se manifeste par exemple par des observations personnelles récentes du chevreuil, de la bécasse, de l'autour des palombes…

Il faut enfin également compter les bénéfices sociaux que cette protection et cette gestion engendrent, car ces animaux bénéficient d'une grande sympathie de la part d'un public conquis et toujours prêt à intervenir contre tout acte de malveillance ou de mauvais traitements éventuels, et à protéger nos derniers espaces verts semi-naturels d'une urbanisation outrancière et dépassée. ■

Crédit photo. J.-C. Prignon.

Jean-Christophe Prignon
Fabien Genart
jcprignon@environnement.brussels

Bruxelles Environnement | environnement.brussels